

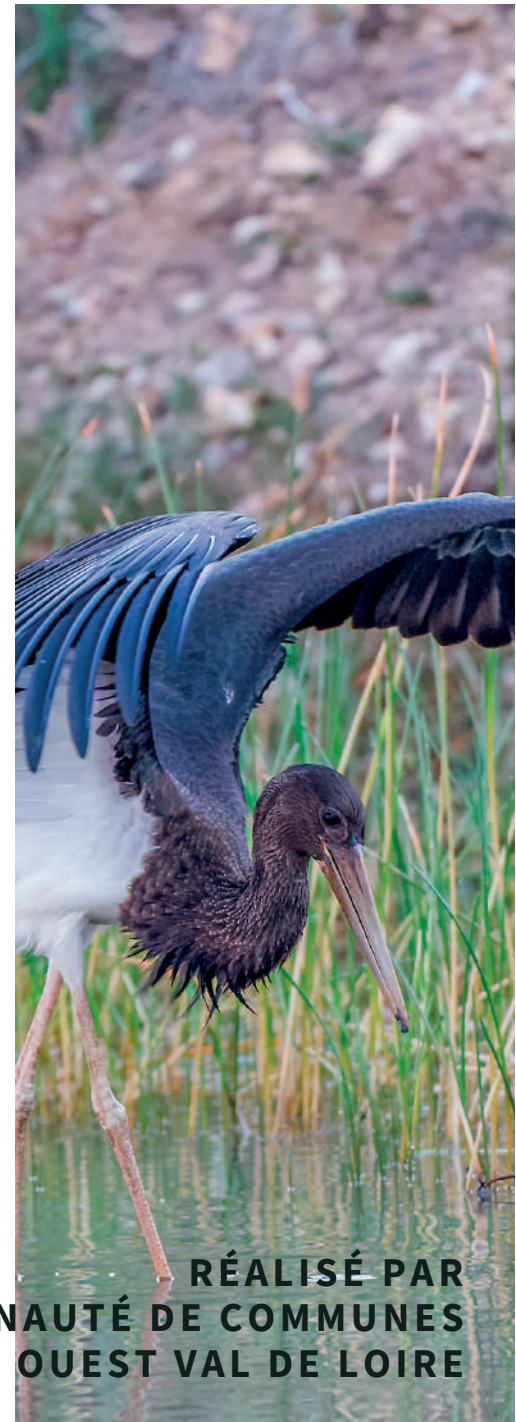
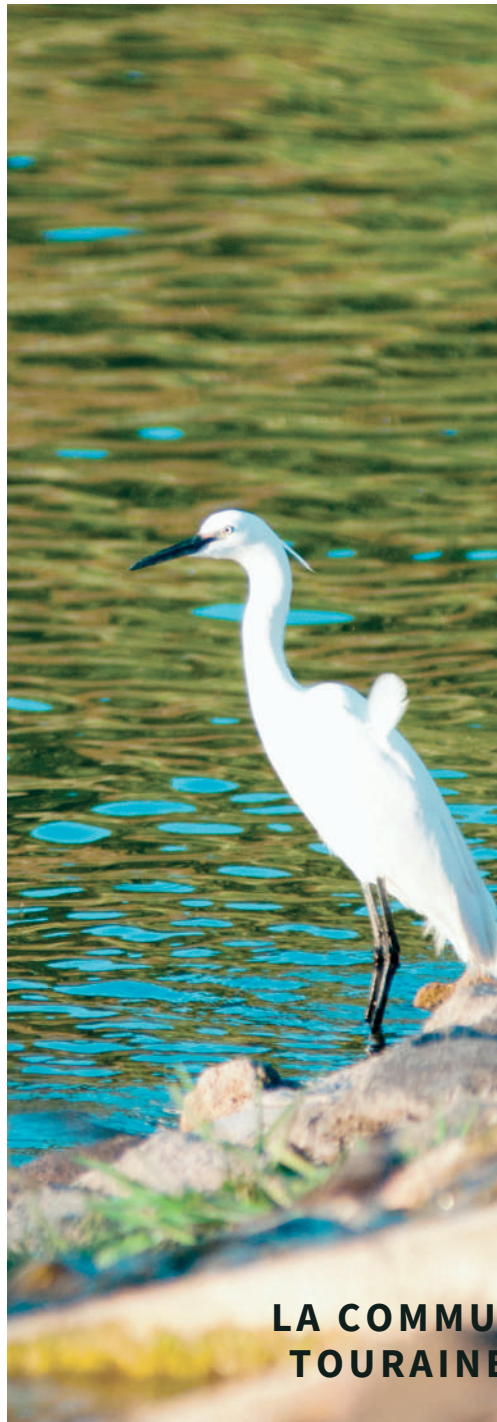
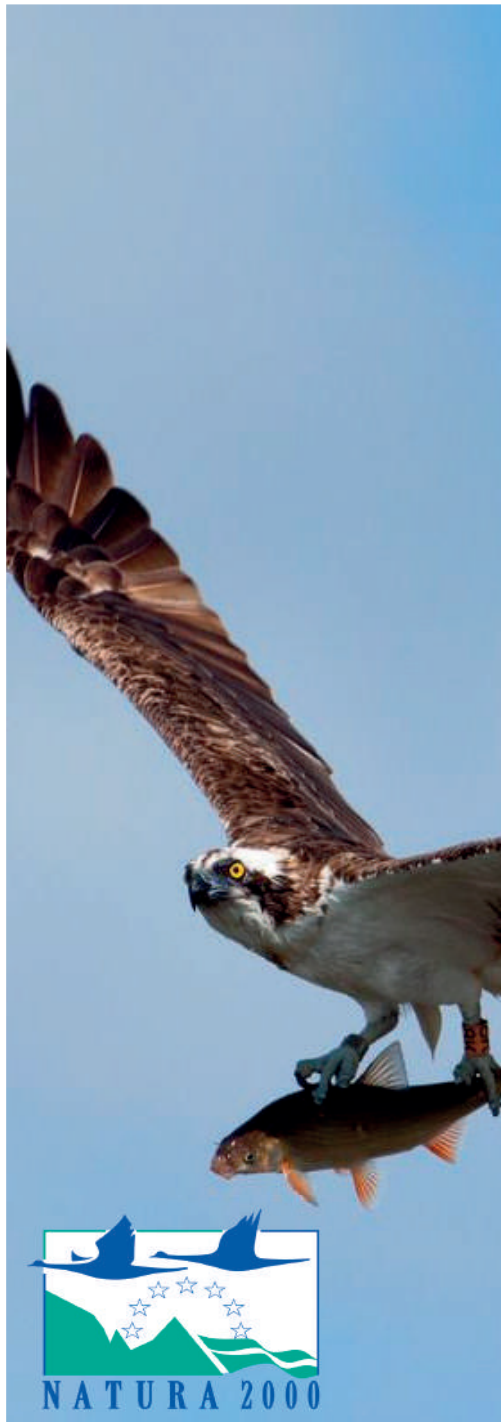


Communauté de Communes
Touraine Ouest
Val de Loire

SYNTHÈSE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine »

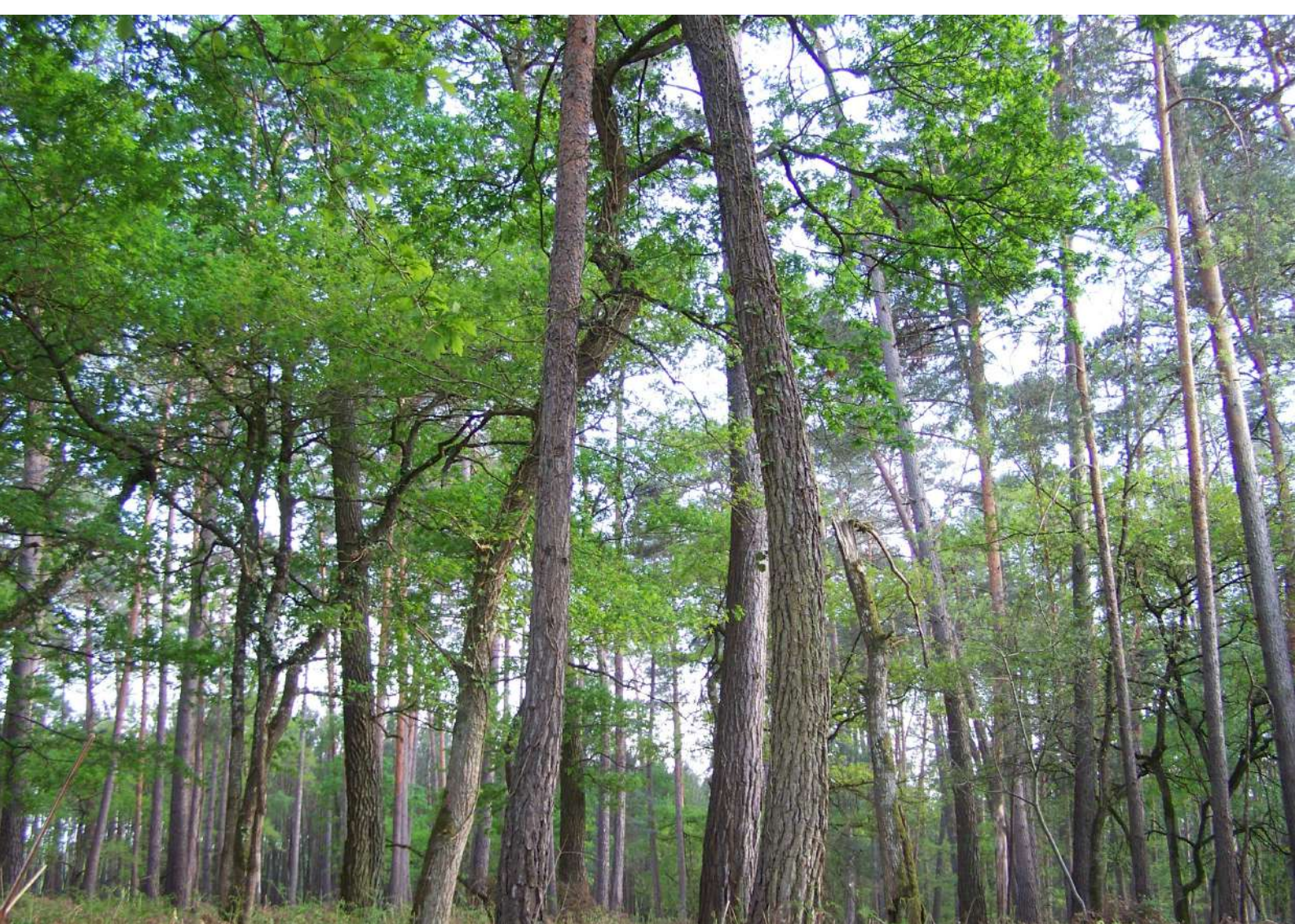
(ZPS N° FR 2410016)



RÉALISÉ PAR
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TOURAINES OUEST VAL DE LOIRE

Sommaire

Fiche d'identité du site Natura 2000	4
Présentation du site Natura 2000	6
Diagnostic écologique du site	8
Diagnostic socio-économique du site	12
Enjeux, objectifs et programme d'actions	15
Une animation partagée en faveur de la biodiversité	18



Fiche d'identité du site **Natura 2000**

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 désigne un ensemble de sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats, en application de deux directives européennes complémentaires :
la directive « **Oiseaux** » et la directive « **Habitats** ».

Tous les sites désignés ont ainsi pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique et à favoriser son maintien et/ou sa restauration dans un bon état de conservation. Ceci, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.

En effet, l'ambition de Natura 2000 consiste à concilier au maximum les activités humaines à la préservation de la biodiversité, dans une démarche globale de développement durable.





Fiche d'identité du site Natura 2000

> **Nom officiel du site Natura 2000 :**

Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine

> **Site désigné au titre de :**

Directive « Oiseaux » 2009/147/CE,
le 25/04/2006

> **Numéro officiel du site Natura 2000 :**

FR2410016

> **Date de validation du Document d'objectifs :**

14/11/2011

> **Localisation du site Natura 2000 :**

. Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire

. Départements d'Indre-et-Loire (37) et de Maine-et-Loire (49)

. 28 communes aujourd'hui concernées (35 initialement, avant les regroupements communaux)

> **Superficie officielle du site Natura 2000 :**

43 957 hectares

> **Structure animatrice :**

Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

> **Communes concernées :**

Allonnes, Ambillou, Avrillé-les-Ponceaux, Benais, Blou, Bourgueil, Brain-sur-Allonnes, Channay-sur-Lathan, Cinq-Mars-la-Pile, Cléré-les-Pins, Continvoir, Coteaux-sur-Loire¹, Courléon, Gizeux, Hommes, La Breille-les-Pins, La Pellerine, Langeais², Mazières-de-Touraine, Mouliherne, Neuillé, Noyant-Villages³, Restigné, Rillé, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Vernantes, Vernueil-le-Fourrier

> **Espèces d'intérêt communautaire :**

35 espèces de l'annexe I de la directive

« Oiseaux » (espèces nicheuses, hivernantes et/ou migratrices)

Aigrette garzette, Alouette Lulu, Avocette élégante, Balbuzard pêcheur, Bihoreau gris, Bondrée apivore, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Chevalier sylvain, Cigogne noire, Circaète Jean-le-Blanc, Combattant varié, Echasse blanche, Engoulevent d'Europe, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grande aigrette, Grue cendrée, Guifette moustac, Guifette noire, Héron pourpré, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Mouette mélanocéphale, Mouette pygmée, Œdicnème criard, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pluvier doré, Spatule blanche, Sterne naine, Sterne pierregarin

1 : Commune issue du regroupement des communes d'Ingrandes-de-Touraine, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Patrice.

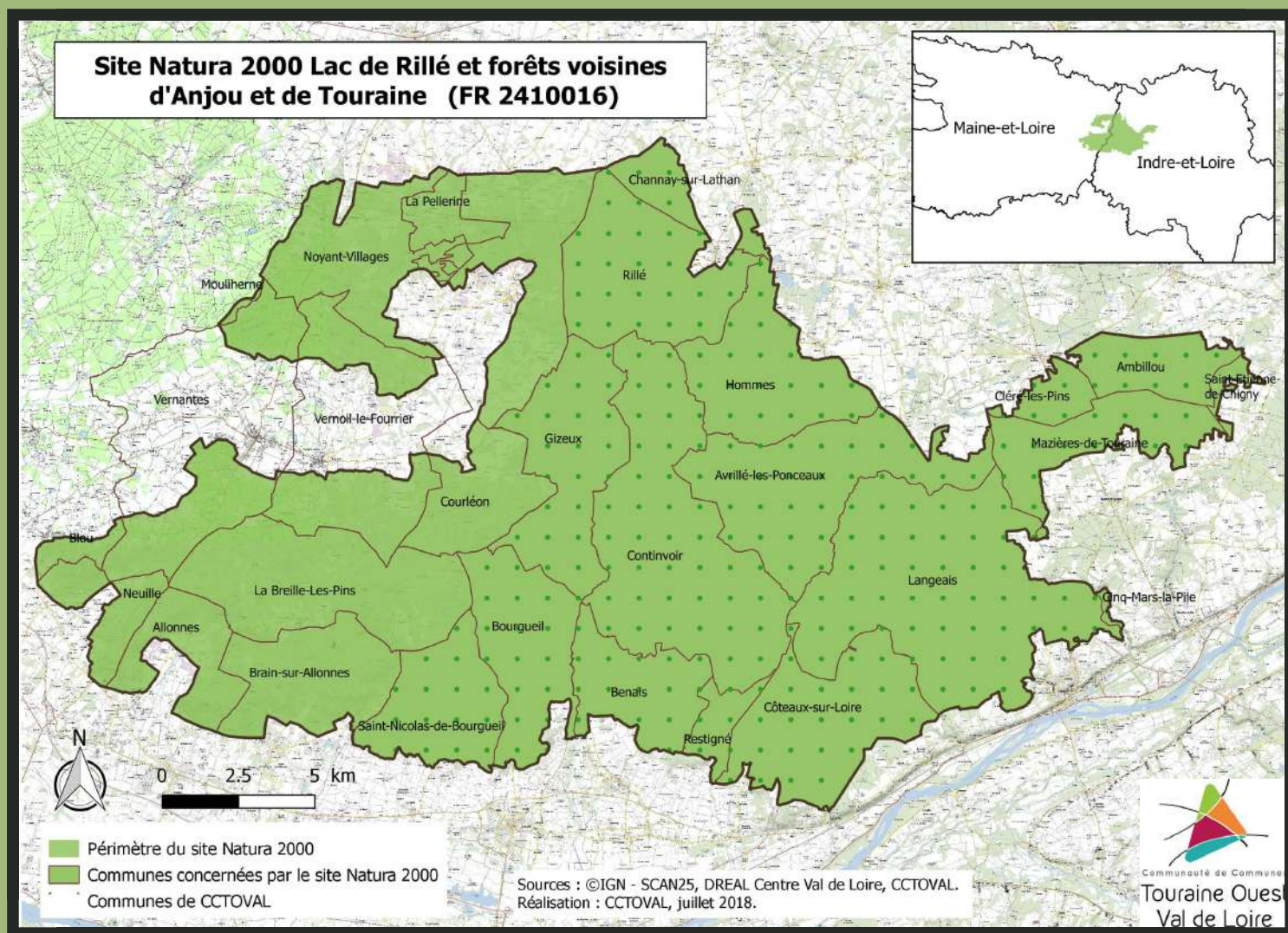
2 : Commune issue de regroupement des communes de Langeais et les Essards.

3 : Commune issue du regroupement des communes de Breil, Noyant, Linières-Bouton, Méon, Parçay-les-Pins.

Présentation du site Natura 2000

Au nord de la vallée de la Loire, bien connue pour ses richesses naturelles et paysagères, le site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » présente un **faciès remarquable et atypique**, majoritairement forestier, support d'une grande diversité écologique.

Sur ce territoire où les pratiques évoluent régulièrement, il est important de réfléchir à la préservation du **maillage inédit des milieux naturels** présents, indispensable à la survie et la reproduction d'espèces d'oiseaux patrimoniales.



Un maillage inédit de milieux naturels

Avec un massif de près de 32 500 ha, le site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » est avant tout un site forestier. Les espaces boisés du territoire abritent des peuplements variés, susceptibles d'accueillir de nombreuses espèces remarquables, notamment lors de la période de reproduction.

De plus, l'existence de grandes zones agricoles et de nombreux milieux aquatiques et humides sur le territoire favorise également la présence de ces espèces. C'est d'ailleurs en la richesse de ce maillage d'habitats naturels que cette vaste zone diversifiée est reconnue et protégée au titre de la directive européenne « Oiseaux ».

Un territoire favorable à la présence d'espèces remarquables

Les milieux naturels locaux, aujourd'hui encore relativement bien préservés, associés au dynamisme des pratiques du territoire, dessinent des conditions environnementales favorables à la reproduction, la migration et/ou l'hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux sensibles. Leur présence sur le site est donc une richesse privilégiée qu'il convient de préserver et de valoriser.

Une nouvelle structure animatrice au cœur de la dynamique locale

Depuis juillet 2017, la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) est devenue la structure animatrice du site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ». Un nouvel élan de dynamisme voit ainsi le jour autour de la vie du site et de la mise en place d'actions concrètes en faveur des enjeux locaux.

Un travail collaboratif est mené avec le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, animateur du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » dont le périmètre est à 72% conjoint avec le site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ». Bien que désigné au titre de la directive « Habitats », le site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » abrite des enjeux communs à ceux retrouvés sur le site piloté par la communauté de communes.



Diagnostic écologique du site : des espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats à préserver

Désigné au titre de la directive « Oiseaux » en 2006, le site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » abrite une diversité avifaunistique variée, aux mœurs et aux exigences écologiques différentes. Toute la richesse de ce vaste territoire est ainsi mise en lumière par la présence de ces espèces d'intérêt européen majeur mais également par celle des habitats indispensables aux différentes étapes de leurs cycles de vie respectifs.

Parmi les 35 espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site (*cf. page 5*), 18 nichent et se reproduisent sur le territoire. Parmi elles, 6 font d'ailleurs l'objet d'une attention particulière au regard de leur vulnérabilité : la Cigogne noire, le Balbuzard pêcheur, le Pic mar, la Fauvette pitchou, la Pie-grièche écorcheur et le Busard Cendré.

**Les espèces dites
« d'intérêt communautaire »
désignent les espèces menacées de
disparition, rares, vulnérables aux
modifications de leur habitats ou
endémiques à l'échelle européenne.
Elles sont ainsi répertoriées au sein des
différentes annexes de la directive
« Oiseaux » de 1979.**

**Leur préservation ainsi que celle des
cortèges d'espèces auxquels elles sont
associées est donc une des priorités
majeures de ce DOCOB. Cela passe par le
maintien à long terme des habitats qu'elles
fréquentent et des conditions liées à leur
alimentation, leur survie et leur
reproduction.**

La Cigogne Noire

En France, la Cigogne noire se reproduit principalement au nord-est du pays, en région Centre et en Anjou. C'est une espèce strictement forestière, qui affectionne particulièrement les vastes massifs boisés calmes, au sein desquels elle construit son nid dans de vieilles futaies : les vieilles pinèdes à pins maritimes sont principalement utilisées. Son aire de nidification se situe généralement à proximité de zones humides peu profondes (ruisseaux, étangs forestiers) où elle aime se nourrir (de poissons, de batraciens...).

Les principales menaces de cette espèce sont :

- **La raréfaction des peuplements âgés et la dégradation des zones humides, indispensables pour la reproduction et l'alimentation de l'espèce ;**
- **Les perturbations de l'espèce et de son habitat, notamment en période de reproduction, par les activités forestières, de loisirs et touristiques.**

En France, la population de Cigogne noire est considérée comme « **en danger** », son extension géographique est effective mais lente.

Les peuplements forestiers âgés recouvrent aujourd'hui moins de 1 % de la totalité de la surface boisée du site Natura 2000. Pourtant, ils sont indispensables à plusieurs autres espèces vulnérables : **le Balbuzard pêcheur, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc, le Pic mar**, etc. Le maintien des surfaces existantes est donc primordial et représente un enjeu très fort sur le territoire du site Natura 2000.



La Pie-grièche écorcheur

En France, la Pie-grièche écorcheur est plutôt rare dans la moitié nord du territoire. En 2011, on estime que le site Natura 2000 abrite entre 62 et 75 couples reproducteurs.

La Pie-grièche écorcheur est une espèce typique du bocage, qui privilégie les linéaires de haies, les buissons épineux et les zones herbeuses comme les prairies. Son nid est généralement construit dans un buisson constitué de prunelliers, d'aubépines ou de ronces. Son régime alimentaire est particulièrement varié : insectes, amphibiens, reptiles, petits mammifères...

Les principales menaces pesant sur cette espèce concernent les évolutions des pratiques agricoles, provoquant notamment le recul des prairies ainsi que la régression des linéaires de haies, vitales pour son alimentation et sa reproduction. L'utilisation importante de pesticides réduit de manière non négligeable son garde-manger.

Cette espèce est classée en « préoccupation mineure » sur la liste rouge française des espèces menacées. Pourtant, son degré de vulnérabilité est fort sur le site Natura 2000, car le nombre d'individus présents est particulièrement en régression.

En parallèle, le **Busard cendré**, inféodé aux milieux agricoles du territoire, expose, lui aussi, un degré de vulnérabilité fort localement, en lien avec la modification des pratiques agricoles qui affectent ses habitats traditionnels de nichée et d'alimentation.





Le Héron pourpré

De retour d'Afrique, le Héron pourpré arrive sur le site Natura 2000 à partir de la seconde quinzaine de mars pour se reproduire.

Il y recherche des zones humides à grandes roselières dans lesquelles il niche, en général, avec d'autres couples. Tout comme sa cousine la **Grande aigrette**, le Héron pourpré privilégie les milieux humides de taille importante où la végétation est dense et difficilement pénétrable, afin de favoriser sa quiétude. Son régime alimentaire est relativement varié et s'adapte aux ressources disponibles sur site : poissons de petite taille, amphibiens, insectes...

La dégradation des habitats humides affecte particulièrement le maintien des populations.

Cette espèce ainsi que les espèces associées au cortège des milieux humides font l'objet d'une vigilance particulière sur le territoire de la ZPS, compte tenu de la faible représentation et de la dégradation des milieux qui leurs sont indispensables.

Le diagnostic socio-économique du site : la biodiversité et les activités humaines

Le territoire du site Natura 2000 est relativement vaste. De ce fait, il concentre de nombreuses activités humaines et une diversité importante d'acteurs associés.

Un territoire majoritairement forestier

La forêt est reine sur le territoire de la ZPS : le milieu boisé occupe environ 74% du site. L'activité sylvicole et toutes les autres activités liées à la forêt (chasse, tourisme...) constituent donc un enjeu de taille. Sur le territoire, le massif forestier comprend une partie de forêt domaniale de près de 190 ha et 11 propriétés communales, mais la grande majorité de la surface boisée appartient à quelques 10 000 propriétaires qui se partagent près de 89% du patrimoine boisé.

L'activité sylvicole, organisée autour d'outils de planification (PAF, PSG...), est garante de la gestion durable des forêts du site Natura 2000. En effet, elle permet d'assurer un turn-over des milieux ouverts et fermés et de maintenir la diversité des peuplements locaux. Les forêts rencontrées sur la ZPS ont d'ailleurs une vocation essentiellement productive. Nombreux sont ainsi les acteurs également associés à ces milieux complexes : propriétaires, syndicats forestiers, exploitants...



Répartition des différents types de peuplement sur le site Natura 2000

Une activité agricole à maintenir sur le territoire

Les surfaces agricoles représentent 22% de la superficie totale du site Natura 2000, soit près de 9500 ha. Les pratiques agricoles sont diversifiées : élevage, cultures céréalières et fourragères, viticulture... et réparties géographiquement sur le site.

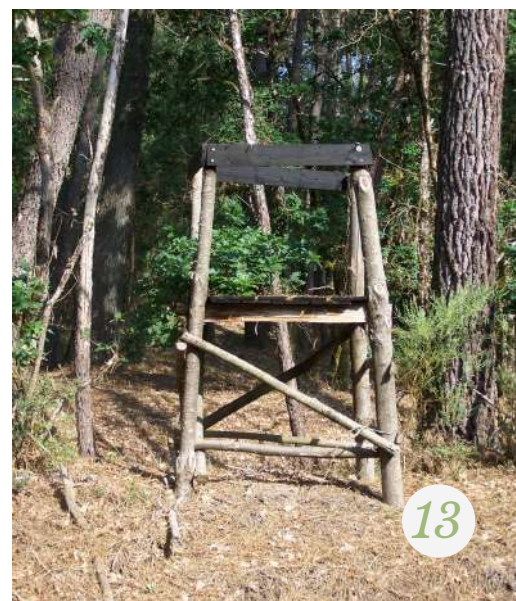
A l'heure actuelle, toutes les communes du site Natura 2000 voient le nombre de leurs exploitations agricoles diminuer d'année en année. Pourtant, tout comme la sylviculture, l'activité agricole est une activité économique garante de la réussite des objectifs fixés par Natura 2000. En effet, dans le cadre de la préservation de l'avifaune, elle contribue à l'entretien des milieux ouverts et sculpte les paysages.

Un espace touristique et de loisirs

En parallèle des activités sylvicoles et agricoles, le site Natura 2000 abrite diverses activités touristiques et de loisirs.

Le tourisme représente une part importante de l'activité économique en Anjou et en Touraine. Les offres d'hébergement et de restauration sont conséquentes au sein du site Natura 2000. De plus, les activités de plein air (randonnées, activités nautiques, ULM...) sont nombreuses et variées, notamment au lac de Rillé, point fort du territoire.

Le périmètre du site Natura 2000 offre également aux chasseurs et aux pêcheurs un large éventail de possibilités dans leurs pratiques : les espaces de chasse y sont diversifiés (milieux forestiers, milieux agricoles...) et les cours et plans d'eau nombreux et dispersés.



Une nécessité d'impliquer les acteurs locaux

Les enjeux socio-économiques recensés sur le territoire traduisent les préoccupations des différents acteurs et utilisateurs du site vis-à-vis de l'avifaune à protéger.

Certains usages peuvent effectivement avoir des impacts (positifs ou négatifs) sur les milieux naturels et les espèces présents localement.

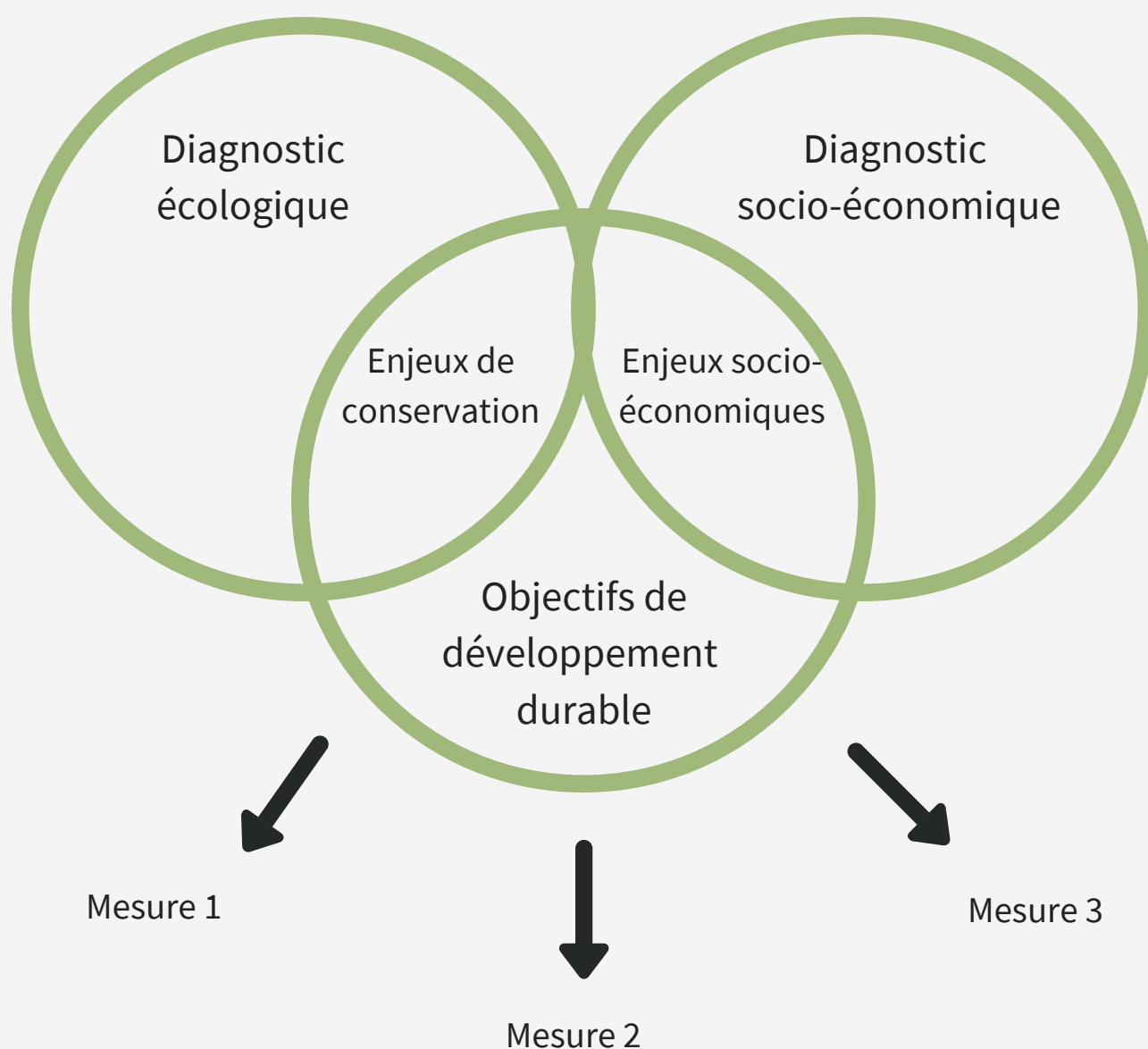
La prise en compte de ces enjeux passe donc par **la concertation, la sensibilisation et l'implication des acteurs locaux**. Cette démarche vise ainsi le maintien et le développement du potentiel du territoire et garantit à chacun la pratique libre et respectueuse de son activité.



Enjeux, objectifs et programme d'actions :

Le site Natura 2000 a pour ambition de concilier la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats avec les activités humaines locales. L'analyse croisée de l'état de conservation des populations d'oiseaux et des menaces potentielles a permis d'établir et de hiérarchiser plusieurs enjeux majeurs de conservation.

Quatre grands objectifs de développement durable ont pu être définis afin d'orienter les actions et mesures de gestion concrètes à mettre en œuvre sur le territoire, pour agir en faveur des enjeux identifiés.



Objectif 1 : Préserver en priorité les habitats des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

La préservation des habitats intervenant dans les différentes étapes du cycle de vie (alimentation, reproduction...) des espèces ciblées sur le territoire est **primordiale**.

Plusieurs mesures ont ainsi été déclinées afin d'orienter le maintien de pratiques favorables à la pérennisation de ces milieux indispensables :

- . Création ou rétablissement et entretien de mares forestières
- . Préservation de milieux remarquables par ajustement de la pression de pâturage

Objectif 2 : Limiter les risques de mortalité et les causes d'échec de la reproduction des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

Au travers de cet objectif, des mesures directement favorables à la préservation des individus peuvent être mises en place, notamment lors de la période de reproduction. Ceci permet de compléter le travail mené sur les habitats d'espèces et d'avoir une **vision globale de la gestion des enjeux locaux**.

Exemples de mesures :

- . Détournement des accès aux zones de nidification et installation de dispositifs de protection (autour des arbres portant un nid, par exemple)
- . Mise en place de panneaux d'information sur la démarche Natura 2000 et les enjeux du site



Objectif 3 : Sensibiliser les représentants des activités existantes ainsi que les acteurs du territoire et améliorer les connaissances sur le site

Les acteurs locaux sont particulièrement nombreux et diversifiés sur la ZPS ; les associer à la gestion du territoire est indispensable pour optimiser la réussite et la pérennité des actions engagées en faveur de la biodiversité locale.

Exemples de mesures :

- . Mise en place et animation de groupes techniques de travail
- . Information et sensibilisation auprès des acteurs locaux
- . Suivis ornithologiques : Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, Ardéidés...
- . Inventaires faunistiques et floristiques des mares et plans d'eau de petites tailles

Au total, le Document d'objectifs (DOCOB) prévoit **51 mesures concrètes d'action** pour répondre aux objectifs déclinés. Bien qu'elles recouvrent des thématiques variées, toutes concourent à optimiser la préservation des espèces d'oiseaux du site Natura 2000 et reposent sur l'implication libre et volontaire des acteurs du territoire.

Objectif 4 : Assurer de manière générale la préservation de la biodiversité au sein de la ZPS

Assurer le suivi des actions et projets menés sur le territoire fait partie intégrante des missions portées par la structure animatrice. Ceci permet d'adapter, au besoin, les orientations suivies.

Exemples de mesures :

- . Animation du site Natura 2000
- . Mise en œuvre des outils et documents de gestion sur la ZPS
- . Suivi et évaluation de la mise en œuvre du DOCOB
- . Appui à la réalisation des évaluations d'incidences des projets locaux



Une animation partagée en faveur de la biodiversité

Lors de la mise en place du réseau Natura 2000 en Europe, la France a fait le choix d'une démarche volontaire de gestion contractuelle et partagée des sites. Ainsi, tous les acteurs qui sont amenés à gérer ou à fréquenter le site sont consultés et mobilisés pour agir au travers de la mise en place d'actions. Plusieurs outils sont essentiels à la bonne animation du site Natura 2000.

Natura 2000 : un pilotage en concertation

Les enjeux locaux et les actions à mettre en œuvre pour les préserver sont définis en concertation avec les représentants de l'État, les élus, les socio-professionnels, les associations et les usagers du territoire.

Le **Comité de Pilotage**, dit « COPIL », désigné par arrêté préfectoral, constitue **l'organe central de concertation**, de débat et de travail de ces interlocuteurs afin d'atteindre une gestion concertée et cohérente du site. Il possède un rôle important dans la dynamique de l'animation du site Natura 2000 et contribue à la construction d'une démarche partagée et transversale d'animation locale.



Des outils pour travailler concrètement en faveur de la biodiversité

La communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire en tant que structure animatrice du site Natura 2000 est chargée d'informer et de conseiller les acteurs du territoire. Elle veille également à la bonne réalisation des actions inscrites dans le DOCOB et coordonne les acteurs qui interviennent dans leur mise en œuvre.

Plusieurs outils sont mobilisables sur le site Natura 2000 :

• **Les contrats Natura 2000 :**

Un contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État et le propriétaire ou le gestionnaire d'une parcelle non agricole, incluse dans le périmètre du site Natura 2000.

Il engage à réaliser des travaux en faveur des milieux naturels, en lien avec les mesures de gestion préconisées par le DOCOB. Ce contrat définit précisément les engagements pris par le contractant volontaire en faveur de la conservation ou la restauration d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les modalités financières auxquelles il peut prétendre dans ce cadre (jusqu'à 100% du coût des travaux pour les bénéficiaires privés et 80% pour les collectivités).

Sur le site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine », deux types de contrats non agricoles peuvent être mis en place : **les contrats forestiers et les contrats ni agricoles ni forestiers**. Sur ce site, par exemple, une aide financière pourra être accordée pour une action telle que « l'entretien des landes et clairières forestières ».



Milan noir

• Les Mesures Agro-Environnementales (MAE):

Les mesures agro-environnementales sont des contrats spécifiques réservés uniquement aux agriculteurs. Par des aides de l'État et de l'Europe, elles contribuent à encourager les bonnes pratiques, favorables à la biodiversité locale. Sur le site Natura 2000, 11 mesures ont été désignées au travers du programme d'actions comme potentiellement mobilisables. Par exemple, la « réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires hors herbicides » peut faire l'objet d'un engagement d'un propriétaire sur cinq années. Le contexte local fait qu'aujourd'hui ces contrats sont peu mis en avant, car non accessibles, mais une réflexion est actuellement en cours afin de relancer une dynamique dans les années à venir.



Oedicnème criard

• La charte Natura 2000 :

La Charte Natura 2000, annexée au Document d'objectifs, liste un ensemble d'engagements de bonnes pratiques, favorables à la biodiversité, pouvant être mises en œuvre par tous mais ne faisant pas l'objet d'une rémunération. Les engagements potentiels sont divers : par milieux naturels (forestiers, ouverts...) et/ou par pratiques essentiellement. L'adhésion du volontaire marque un souhait de s'engager dans une démarche de gestion de qualité en conformité avec les éléments du Document d'objectifs. Ouverte à tous, elle peut donner droit, pour les propriétaires, à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

• L'évaluation des incidences Natura 2000 :

Natura 2000 n'est pas un outil de préservation réglementaire, destiné à réduire ou interdire certaines activités, pratiques ou usages. Toutefois, certains projets, manifestations et/ou actions de développement d'activités sont soumis à une évaluation d'incidences qui permet de vérifier la bonne adéquation entre les enjeux locaux et le projet ciblé. Les porteurs de projet peuvent être accompagnés par la structure animatrice du site dans la réalisation de cette démarche.

Au-delà de ces outils propres à la démarche Natura 2000, il est également possible pour chacun de se mobiliser en faveur de la biodiversité au sein d'actions simples : chantiers bénévoles, évènements de communication... qui sont également des temps forts, importants dans la vie du site Natura 2000.



Cigogne noire



Pic noir



Balbuzard pêcheur



Pic cendré



Circaète Jean-le-Blanc

Glossaire

Aire de nidification : Localisation ou territoire lié à la reproduction d'une espèce d'oiseaux et aux différentes activités associées (construction du nid...).

Bocage : Assemblage de parcelles (champs et prairies), de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et/ou closes par des haies vives et/ou des rangées d'arbres.

Directive : Une directive est un acte juridique européen pris par le Conseil de l'Union européenne avec le Parlement. Elle lie les États destinataires de la directive quant à l'objectif à atteindre, mais leur laisse le choix des moyens et de la forme pour l'atteindre dans les délais fixés par elle. Les États membres doivent donc transposer ces directives dans leur droit national afin de les mettre en application. Dans le cadre de Natura 2000, il existe deux directives clés : la directive Oiseaux de 1979 et la directive Habitats de 1992.

Diversité avifaunistique : Diversité de l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Document d'objectifs (ou « DOCOB ») : Document de référence d'un site Natura 2000 qui présente à la fois le diagnostic du site, ses enjeux et le plan d'actions (objectifs et mesures) à mettre en œuvre localement pour préserver la biodiversité remarquable.

État de conservation : La qualification de l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce permet d'appréhender, grâce à la mesure d'indicateurs, l'état global de celui-ci ainsi que ses tendances d'évolution. Un état de conservation favorable constitue l'objectif à atteindre notamment grâce aux actions envisagées pour les espèces et leurs habitats naturels.

Futaie : Bois ou forêts, généralement issus de semis ou de plantations, destinés à produire des arbres de grandes dimensions visant à être exploités.

Habitat naturel : Unité naturelle bien identifiable (essentiellement caractérisée par la végétation, le climat, l'exposition, l'altitude, la géologie, la pédologie et par les activités humaines qui y ont lieu) qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

PAF : Plan d'Aménagement Forestier – Document d'aménagement et de gestion forestière, généralement rédigé par l'Office national des forêts, obligatoire sur les parcelles forestières publiques. Ce document comprend des informations détaillées sur le patrimoine forestier concerné ainsi que sur les objectifs et les choix de gestion à mener pour son exploitation.

Peuplement forestier : Ensemble de la végétation, plus particulièrement de la végétation ligneuse à valeur commerciale, poussant sur un terrain forestier, mis à part les arbustes et les arbrisseaux.

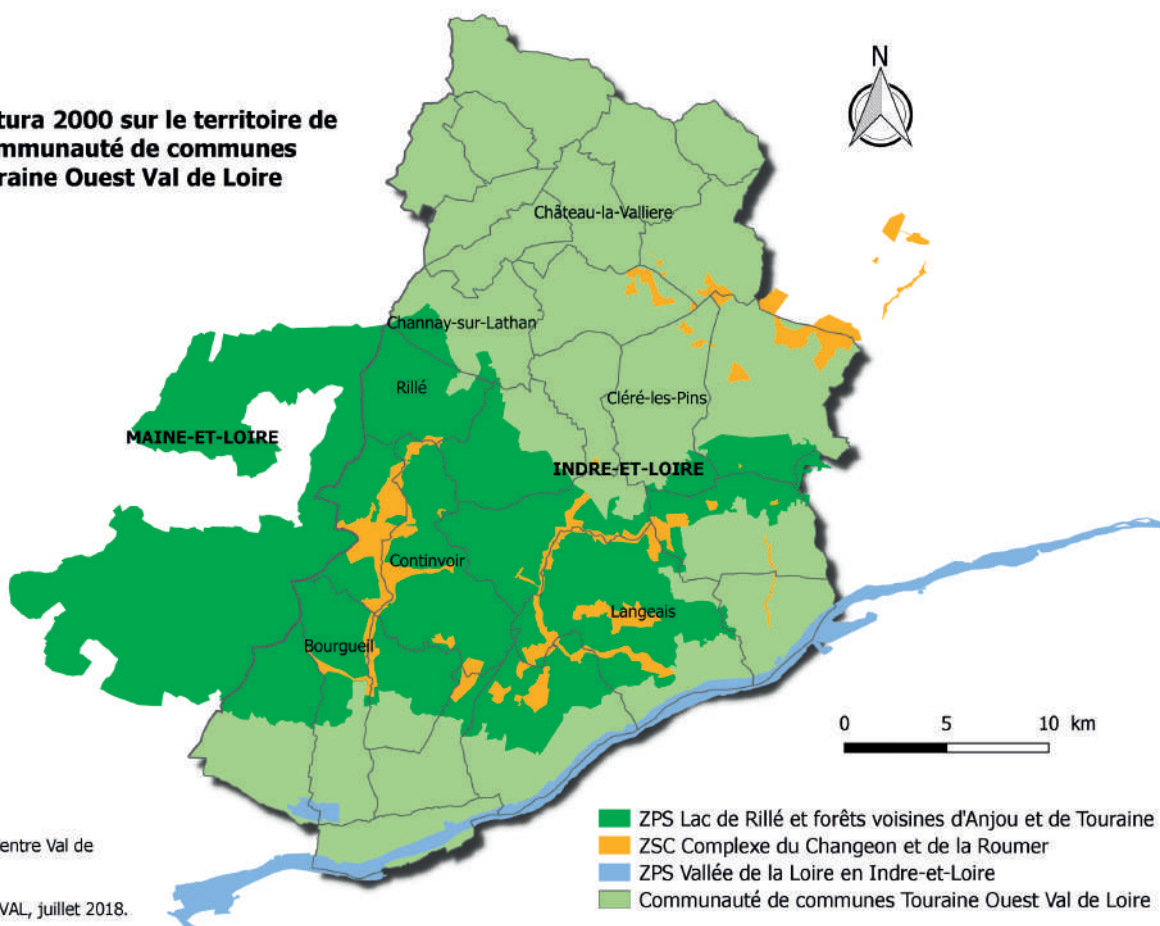
PSG : Plan Simple de Gestion – Document d'aménagement et de gestion forestière, validé par le Centre Régional de la Propriété Forestière régionale, obligatoire pour les propriétés privées de plus de 25 ha. C'est un outil pratique pour mieux connaître son bois ou sa forêt, définir des objectifs et faciliter les choix et décisions à prendre ainsi que pour prévoir un programme précis de coupes et travaux.

Zone de Protection Spéciale (ou ZPS) : Site Natura 2000 désigné au titre de la directive « Oiseaux » de 1979.

Zone humide : Terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire où la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine »

Sites Natura 2000 sur le territoire de
la communauté de communes
Touraine Ouest Val de Loire



Sources : DREAL Centre Val de Loire, CCTOVAL.

Réalisation : CCTOVAL, juillet 2018.

Lucie DESVAUX

Animatrice Natura 2000 Lac de Rillé et
forêts voisines d'Anjou et de Touraine

**Communauté de Communes
Touraine Ouest Val de Loire**

2 rue des sablons

37340 CLÉRÉ-LES-PINS

Ligne directe : 02.47.97.26.64/07.57.53.08.38

Standard : 02.47.24.06.32/02.47.97.26.50

+d'informations

www.cctoival.fr > Rubrique Natura 2000



**Consultez les listes officielles des espèces
d'intérêt communautaire et leur statut sur**

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2410016>

Conception, rédaction : CCTOVAL, 2018.

Crédits photos : Céline GRASSI, Philippe JARRY, Eric SANSALUT - Caudalis,
Olivier SIMON, CCTOVAL, CRPF Pays de la Loire, DREAL Centre-Val de Loire

Ce document est co-financé par l'Union
européenne. L'Europe s'engage en Centre-Val
de Loire avec le Fond Européen Agricole pour
le Développement Rural.



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**